

N° 2011-051

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 25 février 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

- 2 MARS 2011

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

CONVOCAATION	
Date	18/02/2011
Affichage	18/02/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à PEYTHIEU Eric
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à CIRIO Raymond
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin

THEME : **TRAVAUX 2**

OBJET : **FORTIFICATIONS DE LA
VILLE HAUTE – TRAVAUX SUR
LES REMPARTS SECTION C11/C12
– AVENANT N°1 AU MARCHE DE
TRAVAUX**

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Par délibération en date du 11 février 2008, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise GLENAT pour effectuer la restauration de la section C11/C12 des remparts de la ville haute pour un montant de 428 158,17 €/HT soit 512 077,17 €/TTC.

Les travaux, placés sous la direction de Michel TRUBERT, Architecte en chef des Monuments Historiques, ont commencé le 5 mai 2008.

Compte tenu de découvertes faites en cours de chantier, il convient, comme le prévoit le marché (article 03.03.02 du CCAP), d'augmenter la masse de travaux résultant d'insuffisances des quantités prévues au marché initial.

Cela concerne :

- Une augmentation de 13 000 kg de coulis d'injection au mortier de chaux nécessaires au comblement des cavités et à la confortation du rempart.
- Une augmentation de 6,34 m³ des maçonneries de moellons nécessaires au rétablissement des parapets dans leur aspect d'origine (l'épaisseur des parapets a été retrouvée en cours de chantier lors du décaissement de la place).
- Une augmentation de 7 m³ du volume des maçonneries à démolir compte tenu des adaptations nécessaires.

Ainsi, l'augmentation de la masse des travaux entraînera une dépense supplémentaire de 21 403,00 € HT soit 25 597,09 €/TTC, représentant une majoration de près de 5 % et portera le montant du marché à 449 561,17 €/HT soit 537 675,16 €/TTC.

Considérant que cette modification constitue un prolongement au premier contrat et ne modifie pas son économie générale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'augmentation d'un montant de 21 403, 00 €/HT soit 25 597,09 €/TTC de la masse de travaux pour la restauration des remparts C11/C12.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant n° 1, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 1 - MARS 2011

PUBLIÉ LE 1 - MARS 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM




Département des Hautes Alpes
Ville DE BRIANÇON
Services Techniques



RESTAURATION DES REMPARTS C11 /C12
Maître de l'ouvrage : Commune de Briançon

PROJET D'AVENANT n°1
au marché de travaux du 3 mars 2008

Entre

La Commune de BRIANÇON représentée par son Maire, Monsieur Gérard FROMM agissant en vertu d'une délibération en date du 24 février 2011.

Et

L'entreprise GLENAT sise Z.I. Les Condamines, 38160 SAINT ROMANS représentée par Monsieur Denis CAVAT.

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de rémunérer l'augmentation de la masse de travaux résultant d'insuffisances des quantités prévues au marché initial suite aux découvertes faites en cours de chantier.

Article 2 - Définition des travaux

Désignation	Quantités Prévues	Quantités A prévoir	Ecart	P.U.	Montant Ecart
Poste 1C12-50 Coulis d'injection au mortier de chaux	12 000 kg	25 000 kg	13 000 kg	1,2	15 600,00 €
Poste 1C03-36 Maçonnerie de moellons	24,51 m ³	30,85 m ³	6,34 m ³	700	4 438,00 €
Poste 1C4-60 Démolition et refouillement	33 m ³	40 m ³	7 m ³	195	1 365,00 €
TOTAL H.T.					21 403,00 €
T.V.A.					4 194,99 €
TOTAL T.T.C.					25 597,99 €

Article 3 - Montant de l'Avenant

Montant des quantités supplémentaires	21 403,00 €
T.V.A.	4 194,99 €
Montant TTC	25 597,99 €

Le présent avenant s'élève à la somme de vingt cinq mille cinq cent quatre vingt dix sept euros et quatre vingt dix neuf centimes toutes taxes comprises représentant 4,99 % du montant du marché initial.

Article 4 - Montant du marché après avenant

	Hors Taxe	T.V.A.	T.T.C.
Montant du Marché Initial	428 158,17 €	83 919,00 €	512 077,17 €
Montant de l'Avenant n°1	21 403,00 €	4 194,99 €	25 597,99 €
Nouveau Montant du Marché	449 561,17 €	88 113,99 €	537 675,16 €

Il est convenu entre les parties que le **Marché de travaux** en date 3 mars 2008 d'un montant de 512 077,17 euros TTC
Est porté à la somme de 537 675,16 euros TTC

Le montant du marché est désormais de cinq cent trente sept mille six cent soixante quinze euros et seize centimes toutes taxes comprises.

Article 5 - Conditions générales

Les autres conditions du Marché Initial sont inchangées.

Fait à Saint Romans, le

Fait à Briançon, le

Le responsable de la société GLENAT,
M.

Le Maitre de l'Ouvrage,
Pour la Commune de Briançon,
Le Maire,
Gérard FROMM